

Comment assurer la pérennité de nos boisés?

Mémoire concernant les propositions de protection de boisés à Saint-Jean-sur-Richelieu

Par Marc Jetten, citoyen

Avril 2015

La Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a lancé une consultation d'une ampleur sans précédent concernant la protection des boisés en zone urbaine. La Ville a fait preuve d'audace en donnant aux citoyens l'opportunité de se prononcer en différentes occasions et par divers moyens, donnant ainsi un bel exemple de démocratie municipale. En menant la consultation, la Ville se donne aussi la responsabilité de donner suite, par ses actions, aux attentes exprimées par les citoyens.

L'ampleur de la consultation rend justice à l'importance de l'enjeu, qui se résume à une question : Quels moyens doit-on mettre en œuvre pour conserver nos milieux naturels et assurer le maintien de la biodiversité de notre région? Une biodiversité riche, propre à ce corridor écologique que constituent la plaine du lac Champlain et de la rivière Richelieu. Des habitats vitaux pour les espèces animales et végétales, mais aussi pour nous, les humains : c'est notre source de nourriture, d'oxygène et de bien-être.

Le maintien de la biodiversité

La plupart des gouvernements occidentaux, dont celui du Canada et du Québec, établissent le seuil de maintien de la biodiversité à 17% de la superficie du territoire (ce seuil a récemment été révisé à la hausse, de 12% qu'il était). Certains biologistes estiment qu'en fait, 30% du territoire en

milieux naturels est un minimum pour éviter la disparition d'espèces clés de notre environnement.

L'enjeu est tel qu'on ne peut plus se permettre de déléguer à d'autres la responsabilité de sauvegarder les milieux naturels qui restent. Par exemple, certains croient que l'on peut compter sur le milieu agricole seulement, ou sur d'autres régions du Québec, mais les initiatives de conservation des autres régions ne protégeront pas les écosystèmes et les espèces propres au Haut-Richelieu.

Une tendance lourde au développement

Déjà durant les années 1970, des biologistes nous mettaient en garde concernant le développement rapide de la région du Haut-Richelieu et la destruction des milieux naturels, notamment les nombreux milieux humides en bordure de la rivière Richelieu. La réponse de la Ville? Un développement résidentiel et commercial sans précédent, et ce, depuis 40 ans. Et où développe-t-on? Dans les milieux naturels, particulièrement en rasant les forêts urbaines.

La destruction était telle que même certains ardents défenseurs du développement ont senti le besoin de ralentir la cadence. Désormais, on ne couperait que la moitié des boisés pour conserver l'autre moitié. Mais cette façon de faire n'est pas durable, car tôt ou tard, quelqu'un proposera un autre développement qui rasera la moitié de la moitié, et ainsi de suite. Voilà comment nous en sommes venus, en 2015, à 5, 6 ou 7% de superficie boisée dans la zone urbaine de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Allons-nous continuer à dilapider le capital écologique qui, dans l'esprit de nombreux touristes et de nouveaux arrivants, fait l'attrait de Saint-Jean-sur-Richelieu? Cela reviendrait, littéralement, à scier la branche que nous sommes assis dessus.

Le virage du développement durable

La Ville doit donner un coup de barre, car les compromis consistant à « développer à moitié, conserver à moitié » (ou 40-60%, ou 30-70%, selon les propositions de la Ville) ne permettront pas de sauver nos derniers milieux naturels. En 2015, les promoteurs de projets disposent d'une multitude d'options pour développer de façon durable, en conservant et en mettant en valeur les milieux naturels.

La Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu doit donner un signal clair quant à ses exigences en matière de protection de l'environnement. D'autres municipalités l'ont fait, attirant ainsi des projets novateurs, respectueux de l'environnement et offrant un milieu de vie attrayant aux citoyens.

Des parcs industriels attrayants

Je trouve dommage que les propositions de la Ville semblent sacrifier tous les milieux naturels dans les parcs industriels. Qui a dit qu'un parc industriel devait être dépourvu de beauté, rasé de tout boisé? Des travailleurs et des visiteurs fréquentent les parcs industriels tous les jours : n'ont-ils pas droit à un milieu de vie sain, à des espaces verts?

Tous les jours, je traverse le parc industriel de la rue Gaudette pour me rendre au terminus, et je vois plusieurs terrains bien garnis en arbres ou avec des arbres récemment plantés. Je crois que les personnes qui dirigent ces entreprises tiennent à offrir un milieu de travail attrayant et sain. Pourquoi la Ville n'encouragerait-elle pas cette tendance? À la place, la proposition de la Ville aurait pour effet de condamner à l'avance les quelques boisés restants en milieu industriel.

De nombreuses entreprises ont démontré qu'il est possible de concilier le développement économique et la protection de l'environnement. À mon avis, c'est possible à Saint-Jean-sur-Richelieu aussi.

Les moyens de la conservation

Depuis l'adoption du plan de conservation des milieux naturels en 2009, la Ville a privilégié l'acquisition pour protéger des milieux naturels. Cette démarche est louable, mais présente plusieurs contraintes. Cela implique d'abord un processus assez long, incluant les avis de mises en réserves, les discussions avec les propriétaires et parfois l'expropriation.

Ensuite, ce processus implique une taxation particulière : certains contribuables peuvent penser que « l'environnement » coûte cher en taxes. En fait, c'est plutôt le rattrapage que la Ville doit faire, en matière de conservation des milieux naturels, qui coûte cher : pendant des décennies, des promoteurs ont détruits nos milieux naturels sans verser un sou pour l'aménagement de milieux équivalents. Un tel laisser-aller n'aurait pas eu cours si le principe d'internalisation des coûts avait été appliqué.

Enfin, l'acquisition d'un milieu naturel par la Ville n'assure pas sa protection : il faut ajouter un mécanisme légal de protection. Présentement, la Ville opte pour la création de réserves naturelles en milieu privé, avec la collaboration du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC). C'est un processus s'étalant aussi sur plusieurs années.

Plusieurs options s'offrent aux municipalités pour conserver leurs milieux : l'acquisition, bien sûr, mais aussi la réglementation, les ententes avec les propriétaires, les servitudes de conservation. Je ne suis pas spécialiste de différents outils légaux disponibles, mais je crois que la Ville doit examiner

toutes les options, en évaluant les coûts et bénéfices, et en essayer plusieurs au lieu de miser sur une seule.

À mon avis, la conservation des boisés fait l'objet d'un large consensus à Saint-Jean. Évitions d'effriter ce consensus en laissant entendre à certains citoyens qu'on n'a pas les moyens de protéger notre environnement. Vraiment? Quand on connaît l'impact positif des milieux naturels sur notre qualité de vie et notre santé, on devrait plutôt se demander si on a les moyens de ne pas les protéger.

Le reboisement : une compensation?

La Ville présente une proposition de reboisement couvrant 3,4 km² de son territoire. Il s'agirait d'une excellente initiative, d'autant plus si on fait appel à l'engagement des citoyens et des organismes qui ont à cœur la création de milieux naturels.

Ne tombons toutefois pas dans le piège de croire que les plantations de demain compenseront pour la perte des boisés aujourd'hui. Des plantations de jeunes arbres, malgré leur valeur écologique actuelle et future, ne compensent pas la perte d'une forêt mature. Le seul moyen d'assurer le maintien des fonctions écologiques des boisés est de ne pas les couper.

Par ailleurs, la Ville doit être consciente qu'un programme de reboisement de cette ampleur nécessitera le déploiement d'un plan de mise en œuvre pour assurer sa réalisation et la cohérence des interventions. Autrement, il s'agira d'une idée qui pâlera à mesure que disparaîtront, sous la pression du développement, les terrains disponibles pour le reboisement.

Conclusion

La Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu est arrivée à la croisée des chemins dans sa gestion des boisés. Doit-elle continuer à couper, ou prendre une décision cruciale pour conserver les boisés restants? Dans cette consultation, d'une ampleur sans précédent, j'estime que la Ville est allée chercher un « mandat clair » de la part des citoyens, dont la grande majorité ont souligné leur désir de protéger les boisés et les milieux naturels.

Dans une optique de développement durable, ne pensons pas seulement aux citoyens qui peuvent se prononcer aujourd'hui, mais aussi aux citoyens qui habiteront le Saint-Jean-sur-Richelieu du futur, ceux et celles qui n'ont pas de voix aujourd'hui. Pourront-ils profiter des bienfaits des milieux naturels comme nous l'avons fait par le passé? Donnons-leur une assise durable, des projets de développement respectueux de l'environnement, et des boisés où ils pourront s'épanouir à leur tour. Faisons-le pour nos enfants, pour leurs enfants, faisons-le pour nous!